

COMMISSION D'ATHLETISME F.S.G.T DES HAUTS DE FRANCE



CHALLENGE DES CLUBS SAISON 2019/2020

REMARQUES SUR CES CRITERES

Ils sont divers et pas seulement compétitifs, ainsi tous les Clubs sont dotés de points:

- Les Clubs qui auront participés le plus
- Les Clubs auront fait l'effort de licencier plus
- Les Clubs qui auront fait l'effort de former
- Les Clubs qui auront fait l'effort d'organiser
- Les Clubs qui auront des Titres

CELA DEVRAIT MOTIVER TOUS LES CLUBS

COMMENT UTILISER LA DOTATION

La somme attribuée devra être dépensé à la COSPORT

Selon vos besoin en médailles - coupes - dossards - textiles ou autres matériel du catagole



LES RESULTATS DU CHALLENGE

Ils seront donnés à la Réunion de Rentrée des Clubs d'Athlétisme

LE BUDGET

Un BUDGET a été défini pour récompenser 10 Clubs:

1^{er}: Club: 400^e - 2^{ème}: 300^e - 3^{ème} : 200^e - 4^{ème}: 150^e - 5^{ème}: 120^e
6^{ème}: 110^e - 7^{ème}: 100^e - 8^{ème}: 90^e - 9^{ème}: 80^e - 10^{ème}: 50e



CONCLUSION

Dans notre optique, par ce CHALLENGE, nous voulons faire progresser les Clubs et les remercier pour leur implication dans LA VIE DES ACTIVITES ATHLETIQUES

POURQUOI CE CHALLENGE ?

- Pour fédérer les Clubs lors des Organisation
- Pour stimuler la Participation F.S.G.T
- Pour récompenser les Clubs selon des critères
- Pour mettre à l'honneur



SELON QUELS PRINCIPES ?

Ce Challenge accumulera des points au long de l'année 2019/2020

QUELS CRITERES ?

- BONUS de différents points selon la hausse du nombre de licenciés dans le Club
(exemple: 1 point si 1 licencié de plus - 2 points si 2 licenciés de plus etc...)
- 10 points pour chaque Compétition F.S.G.T ordinaire organisée par le Club (en CHS - CROSS - PISTE)
- 20 points par Championnat organisé par un Club (en CHS - CROSS - PISTE)
- 1 point par Athlète et Officiel participant à chaque Compétition du Calendrier F.S.G.T
(exemple: si le Club X a 45 Athlètes classés et 2 Officiels à X endroit, il marquera $45+2=47$ points)
- 10 points pour son Club pour chaque Champion F.S.G.T DEPARTEMENTAL - REGIONAL - FRANCE F.S.G.T (en CROSS - CHS - PISTE)
- 5 points pour chaque Vice-Champion F.S.G.T Départemental - Régional - France (en CROSS - CHS - PISTE)
- 3 points pour le 3ème Athlète F.S.G.T Départemental - Régional - France (en CROSS - CHS - PISTE)
- 40 points pour chaque Adhérent de Club qui fera une Formation F.S.G.T (Officiel - Entraîneur - Dirigeant - Niveau Départemental – Régional - Fédéral)